

**AVIS DE PUBLICITE
2024/EP/003**

**AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE
DIRECTION TERRITORALE du NORD-EST
COMMUNE DE CHAUMOUSEY**

Convention/autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial

Le site à valoriser se trouve à Chaumousey, au niveau du réservoir de Bouzey.

Le présent appel à projets vise à sélectionner un opérateur économique pour une activité commerciale de location de petite embarcation type pédalos, paddles, kayaks

Publié le 28/05/2024

Durée de mise en ligne de l'avis à compter de sa publication 1 mois

Date limite de réception des propositions **Date :** 29/06/2024
Heure : 12h

Objet de l'occupation Occupation de 60 m² de plan d'eau sur le réservoir de Bouzey pour l'installation d'un ponton pour une activité de sports nautiques (location de petites embarcations type paddles, pédalos, kayaks etc).

Lieu **Commune :** CHAUMOUSEY
Adresse : Réservoir de Bouzey

Activité(s) pouvant être exercée(s) Activités nautiques

Caractéristiques essentielles/particularités de l'emplacement/ Restrictions Activités nautiques réglementées par Arrêté Préfectoral

Type d'autorisation délivrée/Durée Convention d'occupation temporaire

**Conditions financières
générales**

Le montant de la redevance sera fonction de la nature de l'activité proposée par le candidat, calculé et revalorisé tous les ans dans les conditions fixées par la décision fixant le montant des redevances domaniales applicables aux différents usages du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France et de son domaine privé en vigueur à la date d'entrée en vigueur de la convention d'occupation temporaire. Cette tarification est publiée au BO de VNF et consultable sur le site internet de l'établissement.

[BO99.pdf \(vnf.fr\)](#)

Revalorisation annuelle dans les conditions fixées à l'article R. 2125-3 du CGPPP.

Critères de sélection

Les critères seront considérés en fonction :

- Du montant de la redevance proposée,
- De la qualité du projet (insertion dans le contexte urbain et/ou fluvial, capacité à prendre en considération les contraintes techniques)
- De la nature et du montant des investissements,
- De la solidité du projet

Durée de la COT/AOT

Durée à établir avec le candidat dans la limite de 5 ans maximum sans tacite reconduction

**Date de disponibilité
prévisionnelle du bien**

1^{er} juillet 2024

Négociation

Oui dans la limite basse des tarifs nationaux VNF

Pièces à fournir

- Courrier de demande d'occupation du domaine public fluvial,
- Descriptif du projet
- Statuts et Kbis (si société),
- Pièce(s) d'identité des gérants et/ou signataire de l'acte,
- Assurance,
- Fiche client renseignée,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Une proposition de redevance selon les tarifs domaniaux et services de VNF de l'année 2024 : [BO99.pdf \(vnf.fr\)](#)

**Dépôt des candidatures –
Modalités de transmission**

La demande est à rédiger en français et à envoyer

- Soit par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse :

Voies navigables de France
U.T.I Canal des Vosges
1 avenue de la Fontenelle
CS 10266

88007 EPINAL CEDEX

- soit par voie électronique à ap-ami.dtne@vnf.fr

en indiquant en objet le numéro de l'avis de publicité concerné et la mention « ne pas ouvrir » sur le courrier postal

Service à contacter pour renseignements Voies Navigables de France
UTI Canal des Vosges
1 avenue de la Fontenelle
BP 266
88007 Épinal Cedex
uti.vosges@vnf.fr
Yannick PAYOT: 03.29.34.19.63

PLAN DE SITUATION

